

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal no 70/05

Engagement d'un(e) technicien(ne) communal(e)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, formée de Mme Jane Derry-Meylan et MM. Giuseppe Mento et Christian Obrecht, s'est réunie à trois reprises, les 7, 14 et 21 novembre 2005.

La commission tient à remercier M. Raymond Bron, syndic, pour sa disponibilité et les informations complémentaires données. Par ailleurs la commission se plaît à relever la clarté et la cohérence du préavis.

La commission s'est également appuyée sur les travaux de la Commission de gestion, qui, ainsi que cela figure au chapitre 2 de son rapport du 2.6.05 pour l'année 2004, a remarquablement analysé l'évolution de la population et du personnel communal, concluant ce chapitre par son observation No 2 « Au vu de l'évolution démographique de notre commune et des charges qui en dépendent, la Cogest demande que la Municipalité étudie et propose un cahier des charges pour l'engagement d'un technicien communal ». Rappelons que la Municipalité était entrée en matière et que sa réponse du 14.6.05 à la dite observation, favorable, avait été acceptée par notre Conseil le 23.6.05. D'où la présentation, logique et attendue, du présent préavis.

Plusieurs points particuliers ont retenu l'attention de la commission :

- la Municipalité n'a pas envisagé un autre taux d'activité que 100%, de crainte – probablement fondée – de ne pas pouvoir attirer dans le poste proposé la « perle rare » recherchée ;
- les Fr 120'000 par an prévus, 13^{ème} salaire et charges sociales compris, par ailleurs peut-être insuffisants suivant le profil du(de la) candidat(e), devraient être compensés partiellement par des économies ou des recettes supplémentaires (coût de la collaboration avec le STI, diminution des mandataires, services offerts à d'autres communes), qui ne peuvent toutefois pas être chiffrés en l'état ;
- si le préavis indique que « les renseignements pris auprès de plusieurs communes de taille comparable à la nôtre corroborent la similitude des besoins et la définition de la fonction que nous proposons », des

recherches effectuées par la commission montrent que plusieurs communes très proches de la nôtre quant au nombre d'habitants (Chexbres, Corseaux, Lonay, Penthelaz) ne disposent pas d'un technicien communal ni n'envisagent de créer ce type de poste. Des comparaisons sont certes intéressantes, mais il faut se garder d'en tirer des conclusions définitives, tant les structures de fonctionnement des communes peuvent être différentes.

Sur le fond, la commission s'est convaincue que l'engagement d'un technicien communal représenterait un apport positif pour le fonctionnement de l'administration de Cugy, compte tenu du développement actuel et futur de notre commune.

Mais la commission s'est également persuadée que l'engagement d'un technicien communal ne doit pas être envisagé pour le moment. Les raisons en sont les suivantes :

1. il devrait appartenir à la nouvelle Municipalité qui sortira des urnes en 2006 de s'organiser, en tenant compte des compétences de ses membres, et d'exprimer ses besoins en matière de personnel. L'engagement d'un technicien communal revêt une grande importance et s'inscrit dans la durée. Il ne serait pas judicieux que la décision soit prise par des autorités en « fin de législature » ;
2. le secrétaire communal prendra semble-t-il sa retraite en 2006. Ce départ pourrait être l'occasion d'une réflexion globale et approfondie sur l'organisation du personnel, la répartition des tâches, les cahiers des charges, les taux d'activité. Une telle réflexion permettrait également de vérifier le bien-fondé d'un « +100% » de poste de cadre ;
3. la demande d'engagement d'un technicien communal intervient en même temps que d'autres demandes budgétaires annoncées (augmentation des taux d'activité de deux collaboratrices, respectivement 10% et 20%, rémunération des conseillers municipaux, frais de la garderie), qui toutes ont des implications financières importantes, et parmi lesquelles il faudra sans doute faire des choix.

En définitive, si la commission n'est pas opposée formellement à l'engagement d'un technicien communal, elle estime que le moment de cet engagement n'est pas encore venu et qu'il convient de le différer. Elle souhaite, si le Conseil communal devait décider de suivre sa recommandation, que « la porte reste ouverte » à la Municipalité pour la présentation d'un nouveau préavis, dans les années qui viennent.

En conclusion, la commission ad hoc vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de refuser le préavis municipal No 70/05 « Engagement d'un(e) technicien(e) communal(e) ».

Cugy, le 21 novembre 2005

Jane Derry-Meylan

Giuseppe Mento

Christian Obrecht, rapporteur


